



CONTACT:

Faculté de droit de Grenoble Service de la professionnalisation CS 40 700 38 058 Grenoble cedex 9

Téléphone: 04 76 82 56 58

Fax: 04 73 82 56 69

Courriel: droit-professionnalisation@univ-grenoble-alpes.fr

Site internet:

droit.univ-grenoble-alpes.fr

LE MOT DU DOYEN

La Faculté de droit de Grenoble entretient des liens étroits avec les entreprises et les professions intéressées par les formations juridiques. Masters professionnels, formation continue, stages, organisation de séminaires d'actualité : la Faculté de droit accompagne les étudiants et les salariés dans leur démarche de formation et de valorisation de leur parcours professionnel (VAE, VAPP).

Grâce à votre contribution qui lui procure une autonomie financière indispensable à son développement, La Faculté de droit peut améliorer la formation de vos futurs collaborateurs, renforcer la professionnalisation de ses étudiants (création d'ateliers dédiés aux techniques de recrutement, organisation de rencontres entre étudiants et professionnels), construire des projets pédagogiques innovants, et poursuivre le développement de ses partenariats. "

David DECHENAUD, Doyen de la Faculté de droit

VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Comment verser la taxe d'apprentissage?

Les grandes étapes :

- 1. Déterminer le montant souhaité
- 2. Indiquer à l'OCTA de votre choix :
 - le montant que vous souhaitez verser
 - au titre de la catégorie A (capacité) et/ou B (licence, master)
 - le nom de l'école : Faculté de droit de Grenoble

3. N°RNE ou UAI: 0383493R

4. N° de SIRET: 130 021 397 00018

Qui est concerné?

Toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu Avant le 28 février 2019. ou sur les sociétés : entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, coopérative agricole ou groupement d'intérêt.

Quand verser la taxe?

Comment verser la taxe?

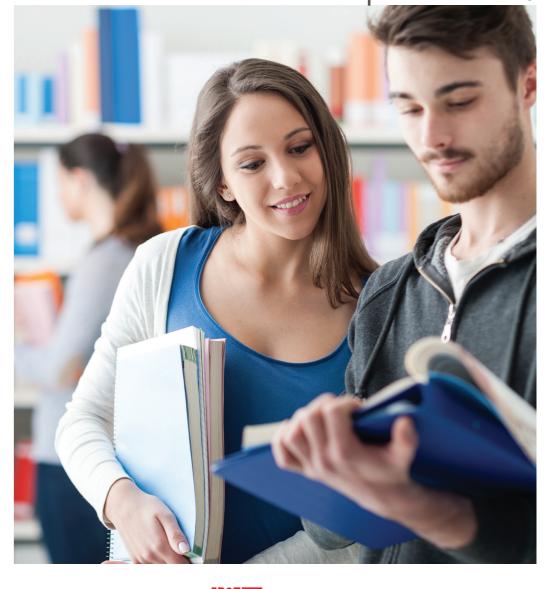
Le versement s'effectue par l'intermédiaire de l'OCTA de votre choix.

Important

Les versements par chèque au profit de la Faculté de droit doivent êtres établis à l'ordre de l'Agent comptable de l'UGA. Pour tout autre moyen de paiement, merci de vous adresser au service financier (droit-servicefinancier@univ-grenoble-alpes.fr).

MISEZ SUR NOS **TALENTS**

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019





CHIFFRES CLÉ



4000 étudiants et plus de **30** diplômes délivrés (licences, masters et diplômes d'université)



75 enseignants-chercheurs et **40** personnels administratifs



200 professionnels intervenant dans la formation des étudiants



50 conventions internationales avec les universités étrangères



75 étudiants en mobilité internationale sortante, soit 30% de l'effectif des masters 1



800 stages réalisés chaque année



800 étudiants en enseignement à distance, de la capacité au master

PROJETS À VENIR

Grâce à votre contribution, la Faculté de droit de Grenoble poursuit son développement en mettant en place de nouveaux projets :

- Développement de formations en alternance
- Extension des accompagnements pédagogiques pour le public en formation continue et en enseignement à distance
- Création d'un nouveau master de droit public et privé de droit des affaires
- Développement des procédés de pédagogie inversée
- Développement des doubles licences

NOS RÉALISATIONS GRÂCE À LA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2018

La Faculté de droit de Grenoble met tout en œuvre pour donner à ses étudiants les meilleures conditions pour réussir.

Grâce au soutien des entreprises, nous avons pu mettre en place tout au long de l'année des projets en lien avec la professionnalisation. Des rencontres avec des professionnels du droit jusqu'au financement de nouveaux matériels pédagogiques, les étudiants de la Faculté de droit ont ainsi pu expérimenter de nouvelles méthodes d'enseignement et participer à de nombreux événements favorisant leur insertion professionnelle.



FORMULAIRE D'INTENTION DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

(À remplir et à renvoyer à la Faculté de droit de Grenoble)

Entreprise	Responsable de la taxe d'apprentissage
Nom:	Nom:
Adresse:	Prénom:
Code postal :	Tél.:
Ville:	Courriel:
N°SIRET:	
Intitulé du diplôme (facultatif) :	
infinite at alpiorne (ractifalit)	
Organismo Collegatour de la Tayo d'Apprentissa	O /OCTA) :
Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage	,
Coordonnées:	
Montant attribué pour la catégorie A (capacité)	:€
Montant attribué pour la catégorie B (licence, master) : €	
A la Faculté de droit de Grenoble (UB 610)	
N° SIRET : 130 021 397 00018	
N°RNE ou UAI : Grenoble : 0381987D / Valence : 0261365T	
Fait à	le/
Signature	Cachet de la société